



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dijon, le 9 septembre 2013

Le collège des IA-IPR,

à

Mesdames et messieurs les professeurs

s/c de mesdames et messieurs les principaux
de collège

Mesdames et messieurs les proviseurs de
lycée et lycée professionnel

IA-IPR
Inspection d'Académie
Inspection Pédagogique Régionale

Affaire suivie par :
Anne DAUVERGNE/Claude VALTAT

Référence :

AD/CV/MY

Téléphone

03 80 44 87 05

Télécopie

03 80 44 86 95

Courriel

Corpsdinspection2@ac-dijon.fr

Rectorat de Dijon

Secrétariat IA-IPR

2G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon Cedex

Objet : Lettre de rentrée commune 2013-2014

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a été publiée le 9 juillet 2013, au Journal officiel. Elle engage les corps d'inspection comme l'ensemble des acteurs et partenaires du système éducatif, et va guider la réflexion et les travaux engagés dans l'académie. Cette année scolaire verra notamment la réécriture du projet académique 2014-2017 qui s'inscrira dans les priorités nationales.

Le développement du volet transversal de nos missions pédagogiques conduit les corps d'inspection à rédiger une lettre de rentrée commune. Cette lettre ne se substitue pas aux lettres spécifiques à chaque discipline, qui viendront en complément de celle-ci.

I. Priorités nationales et académiques

La circulaire de rentrée parue au BO n°15 du 11 Avril 2013 fixe pour cette année scolaire, un certain nombre d'orientations et de priorités qui seront déclinées au niveau académique.

A. ESPE - Formation initiale

La formation initiale connaît cette année quelques évolutions. En effet, la loi de refondation instaure les Écoles Supérieures du Professorat et de l'éducation (ESPE) qui sont chargées de la nouvelle formation professionnalisante des enseignants et de l'ensemble des professionnels de l'éducation. Ils y recevront une formation à la fois théorique et pratique, leur permettant d'entrer progressivement dans le métier et d'y acquérir une culture commune. Pour cette rentrée, l'académie de Dijon accueille 316 fonctionnaires stagiaires lauréats de concours et 195 contractuels admissibles (au 3/09), auxquels s'ajouteront les Emplois d'Avenir Professeur (EAP) ; le contingent académique est de 108 pour le second degré et 55 pour le premier degré, personnels attendus au 1^{er} octobre. La collaboration efficace entre les différents services rectoraux et les personnels d'encadrement a permis de déterminer les terrains de stage. L'accueil, l'accompagnement et la formation en établissement de ces divers publics, doivent mobiliser l'ensemble des équipes pédagogiques. Les professeurs tuteurs, en particulier, jouent un rôle primordial dans cette professionnalisation, et nous les remercions vivement de leur engagement dans cette mission. Au cours de l'année, les professeurs pourront être également sollicités pour accueillir des étudiants de Master MEEF 1^{ère} année (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) lors de périodes de stage.



B. Formation continue

La formation continue, quant à elle, est prise en charge, pour cette année encore, par le service de formation académique. Le Plan Académique, consultable en ligne (<http://paf.ac-dijon.fr>), propose des formations transversales et disciplinaires. Pour les actions à candidature individuelle, les personnels peuvent s'inscrire du 26/08/2013 au 25/09/2013 dans GAIA. Les chefs d'établissement émettent un avis sur les candidatures individuelles de leurs personnels du 30/09/2013 au 06/10/2013. La sélection des candidatures a lieu du 09 au 18 octobre 2013. Les candidatures retenues seront consultables à partir du 21/10/2013 dans GAIA.

C. École numérique

La loi pour la refondation affirme une grande ambition pour le numérique à l'école. En effet, les technologies de l'information et de la communication bouleversent les modes de production et de diffusion du savoir mais représentent aussi une opportunité d'amélioration du système éducatif. La loi de refondation de l'École crée donc un service public du numérique éducatif, organisé pour mettre à disposition des établissements des services numériques et des contenus pédagogiques. La stratégie numérique est cependant globale et ne se limite pas à ces contenus, elle passe aussi par la formation, initiale et continue, des personnels. Ainsi le plan académique de formation prend largement en compte cette priorité liée au numérique éducatif, tant pour des formations disciplinaires que transversales.

Le numérique à l'École (Site du ministère) : <http://www.education.gouv.fr/pid29064/ecole-numerique.html>

D. Réussite scolaire

La réussite scolaire est un enjeu majeur pour cette année. L'effort collectif doit permettre de "renouer avec la promesse républicaine de la réussite pour tous" (circulaire de rentrée). Il s'agit d'un axe prioritaire du nouveau projet académique 2014-2017 (Axe 1: « Favoriser l'ambition et la réussite de tous les élèves »).

Dans notre académie, pour la session 2013, nous constatons déjà, avec satisfaction, une amélioration des résultats aux examens.

- Pour le Diplôme National du Brevet (résultats au 30/08/2013)

2012		2013	
Académique	National	Académique	National
83,8%	84,7%	86,5%	84,5%

Nous soulignons un rééquilibrage entre les 4 départements, la Nièvre et l'Yonne connaissent une amélioration sensible de leur taux de réussite.

- Pour les baccalauréats général et technologique

	2012		2013	
	Académique	National	Académique	National
BCG	89,9 %	89,7%	91,9%	91,9%
BTN	84,4%	83,4%	86,6%	86,7%

E. Éducation artistique et culturelle

Cette éducation artistique et culturelle se traduira par la mise en place d'un parcours d'éducation pour chaque élève tout au long de sa scolarité. Une circulaire en précisera le contenu et les modalités d'organisation.

F. Réécriture du projet académique 2014-2017

Les orientations définies visent à faire de l'Académie de Dijon, une académie pilote dans les quatre domaines suivants (axe 2 du projet académique) : « les usages numériques », « la transition énergétique et le développement durable », « les langues vivantes et l'international », « les formations aux métiers d'arts ».



Par ailleurs, le projet académique souligne la nécessité de développer une politique partenariale et inclusive et de rénover le pilotage académique, au service des élèves et des personnels.

II. Différentes modalités d'inspection

A. Mise en œuvre d'évaluation de champs disciplinaires, d'équipes, de dispositifs transversaux

Le développement du volet transversal des missions pédagogiques des corps d'inspection nous amène à faire évoluer les modalités d'inspection et à conduire différents types d'évaluations :

- *Évaluation de l'enseignement d'une discipline et de sa contribution à l'atteinte des objectifs fixés dans le contrat d'objectifs de l'établissement* : ceci suppose l'observation des cours dispensés par tous les enseignants d'une même discipline ;
- *Évaluation, au travers d'observations croisées, d'un champ disciplinaire élargi* comme les langues vivantes, les sciences expérimentales technologiques et mathématiques, les sciences humaines, les disciplines artistiques : cela offre l'avantage de pointer la cohérence de la formation dans un champ disciplinaire donné ;
- *Évaluation de dispositifs transversaux par un groupe d'inspecteurs* : accompagnement personnalisé au collège et au lycée général et technologique, histoire des arts, enseignements d'exploration, accompagnement éducatif : cette évaluation se déroule en deux temps : une observation croisée de séances, puis une réunion de toute l'équipe pédagogique impliquée.

Ces formes d'interventions ne se substituent pas à l'inspection individuelle de gestion de carrière. Celle-ci peut d'ailleurs s'inscrire dans le cadre plus large des évaluations mentionnées ci-dessus.

Nous en profitons pour vous rappeler l'existence du « *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation* » paru au B.O.E.N. n°30 du 25 juillet 2013. Il définit « *la liste des compétences que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier* ».

B. Évaluation d'unités éducatives

L'évaluation d'unités éducatives, ou évaluation externe, expérimentée en 2012-2013, se poursuit cette année. Elle est conduite par le Groupe Opérationnel de Suivi (GOS) composé d'inspecteurs (1^{er}, second degré IEN-EG et IA-IPR) et de chefs d'établissements. Elle se déroule selon un protocole présenté à l'ensemble de l'équipe éducative selon une méthodologie et des outils propres - *qui s'inspirent toutefois largement des démarches qui ont cours en Rhénanie-Palatinat et en Ecosse* - élaborés dans l'académie. Elle se fonde sur des observations de pratiques pédagogiques dans les classes, sur des entretiens de tous les acteurs de l'EPL. Elle aboutit à un rapport détaillant un certain nombre de conclusions et préconisations, indicateurs significatifs d'une « *bonne santé et d'une efficacité pédagogique* » d'une unité éducative.

Les déclinaisons disciplinaires des nouveautés de la rentrée sont jointes à ce courrier. Nous vous souhaitons une excellente année scolaire, et nous sommes à vos côtés, pour vous accompagner dans ces évolutions, au service de la réussite de tous les élèves de l'académie.

Pour le collège des IA-IPR, les doyennes,

Anne DAUVERGNE

Claude VALTAT



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dijon, le 10 septembre 2013

Paul GERMAIN
Philippe MARTIN
IA-IPR de Physique-Chimie,

à

Mesdames et messieurs les professeurs de
Physique-Chimie

s/c de mesdames et messieurs les
principaux de collège
Mesdames et messieurs les proviseurs de
lycée et lycée professionnel

Objet : Lettre de rentrée de Physique-Chimie 2013-2014

Cher(e)s collègues,

Nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire, ainsi que la bienvenue à tous les professeurs qui arrivent dans l'académie.

Cette lettre de rentrée disciplinaire vient **en complément de la lettre de rentrée commune des IA-IPR que nous vous invitons vivement à lire**. Nos missions doivent s'inscrire dans le cadre des priorités nationales et académiques définies par la circulaire de rentrée parue au B.O.E.N n°15 du 11 avril 2013 et la loi de refondation de l'École parue le 9 juillet 2013, au Journal Officiel.

Nous saluons le travail de ceux qui ont contribué à la mise en place des réformes au niveau des classes de terminale, ont participé aux différentes épreuves d'évaluation des projets et examens, notamment à l'évaluation des capacités expérimentales des séries S et STL, des épreuves de CCF dans les BTS ou encore des épreuves orales en sections européennes. Enfin, nous remercions tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ressources et soulignons la qualité du travail mené dans les groupes in-situ en particulier la qualité des sujets d'oraux d'examens et des exercices de remédiation en classe de troisième.

Comme chaque année, nous vous adressons, quelques informations concernant notre discipline et le système éducatif afin de vous aider dans l'exercice de vos missions.

• **Les évaluations des dispositifs et des personnels :**

Comme indiqué dans la lettre de rentrée commune, nous serons amenés à faire des évaluations d'équipes disciplinaires ou de dispositifs transversaux auxquels vous participez. **Ces formes d'interventions ne se substituent pas à l'inspection individuelle de gestion de carrière.**

Lors de nos passages dans les établissements, nous serons attentifs à vos préoccupations et à vos attentes en matière de formation. Ces rencontres sont l'occasion de pouvoir échanger individuellement et collectivement sur les pratiques permettant d'œuvrer pour la réussite de tous les élèves en les épaulant dans la construction de leur projet d'orientation.

Nos observations s'appuieront sur le nouveau « **Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation** » paru au B.O.E.N n°30 du 25 juillet 2013. Il définit « la liste des compétences que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier ». Nous vous invitons donc à le lire attentivement.

IA-IPR
Inspection d'Académie
Inspection Pédagogique Régionale

Affaire suivie par :

Paul GERMAIN

Philippe MARTIN

Référence :

PG/PM/MY

Téléphone

03 80 44 87 21

Télécopie

03 80 44 86 95

Courriel

Paul.germain@ac-dijon.fr

Philippe.martin2@ac-dijon.fr

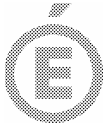
Rectorat de Dijon

Secrétariat IA-IPR

2G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon Cedex



Lors de nos inspections, afin de faciliter notre dialogue professionnel en matière d'éducation, nous vous ferons parvenir à l'avance, la liste des documents dont nous souhaitons pouvoir disposer.

• ***La formation***

Nous remercions les tuteurs des fonctionnaires stagiaires et des M2 contractuels, les équipes qui ont accueilli des stagiaires dans leurs établissements, ainsi que les formateurs de Physique-Chimie, pour le travail d'accompagnement et de formation qu'ils accomplissent auprès des jeunes entrant dans le métier et leur adaptabilité aux récents changements dans la formation initiale.

Le Plan Académique de Formation, consultable en ligne (<http://paf.ac-dijon.fr>), propose de nombreuses formations transversales et disciplinaires. Nous attirons votre attention sur les actions à candidature individuelle, pour lesquelles les personnels peuvent s'inscrire du **26/08/2013** au **25/09/2013**.

Les formations en groupe « in situ » avec des publics désignés seront reconduites cette année sur deux journées en présentiel, avec la possibilité d'accéder aux formations ouvertes et à distance (FOAD).

Lors de l'année 2012-2013, les enseignants participant aux différents groupes collèges ont élaboré, pour le niveau de troisième, une base de données de plus de 350 exercices de remédiation de qualité, qui sera mise en ligne et disponible dans les plus brefs délais. Ces exercices pourront être également utilisés en classe de seconde. Cette année verra la poursuite de l'élaboration des exercices de remédiation au niveau de la classe de quatrième.

Les groupes in-situ Lycée seront consacrés à la résolution de problèmes et aux activités de type « Tâches complexes ».

Une formation pluridisciplinaire à candidature individuelle sur les programmes et les modalités d'évaluation en 1ère L/ES est ouverte. **Nous invitons les collègues qui enseignent dans ces séries à s'inscrire par binôme PC-SVT.**

• ***Le numérique :***

Dans un souci d'harmonisation des différents sites disciplinaires au sein de notre académie, un travail important de refonte du site de physique-chimie a été entrepris par M. Olivier BAUQUIS et le groupe de formateurs en charge du serveur disciplinaire. Lorsqu'il sera fonctionnel, la redirection se fera automatiquement depuis le site actuel. <http://sciences-physiques.ac-dijon.fr>

Nous souhaitons que ce nouvel espace numérique soit **un lieu d'échanges et de diffusion de ressources pédagogiques et d'informations. Dans ce but, nous vous invitons à partager vos documents et pratiques pédagogiques innovantes.** Vous pouvez transmettre vos ressources pour diffusion à olivier.bauquis@ac-dijon.fr ou aux IA-IPR.

L'espace de partage de ressources Jdoc reste fonctionnel et les collègues peuvent continuer de s'inscrire en envoyant une demande à olivier.bauquis@ac-dijon.fr.

La stratégie numérique passe par l'utilisation et l'appropriation de nouveaux outils technologiques. Là encore, nous vous invitons à faire connaître vos pratiques en classe et les projets innovants que vous développez afin de les valoriser.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la circulaire de « **mise en œuvre du B2i en lycée à compter de la rentrée 2013** » et de l'arrêté définissant le « **référentiel de connaissances et de capacités exigibles pour le brevet informatique et internet (B2i)** ». Ces deux textes sont parus au B.O.E.N n°31 du 29 août 2013. Notre discipline, moteur dans l'usage des TICE, doit prendre toute sa place dans la validation de ces compétences.

• ***L'enseignement par compétences et la continuité des apprentissages du collège au lycée.***

Dans la continuité de ce qui est pratiqué au collège, et en conformité avec les recommandations des programmes officiels, **un enseignement par compétences doit être mis en œuvre, quelle que soit la filière. Cela conduit naturellement à des évaluations par compétences qui induisent des remédiations pour celles qui ne**

**seraient pas maîtrisées, mais bien identifiées.**

Que ce soit au collège ou au lycée, afin d'aider les élèves à s'impliquer dans cette approche par compétences (enseignement, évaluation, remédiation), nous vous demandons d'**indiquer dans le cahier de textes les compétences mises en jeu et travaillées lors de chaque séance.**

Afin d'assurer une cohérence entre le collège et le lycée, deux groupes d'enseignants des bassins de Sens et Auxonne ont travaillé à l'élaboration d'évaluations par compétences qui seront testées, dès cette année. L'objectif est d'identifier les difficultés individuelles des élèves à l'entrée du lycée pour construire des dispositifs personnalisés de remédiation.

Des réunions départementales sur cette thématique seront organisées pour les collègues de lycée afin de permettre l'harmonisation des pratiques dans l'académie.

• La transition énergétique et le développement durable

Il s'agit d'un axe prioritaire du prochain projet académique 2014-2017. **De par son caractère scientifique, nous souhaitons que notre discipline prenne une part importante dans l'enseignement de cette thématique.**

Les programmes de collège, de lycée aussi bien des voies générales que technologiques (ST2ID, STL...), les dispositifs pluridisciplinaires, l'enseignement par projets, l'orientation, les ateliers scientifiques, les concours et actions culturelles scientifiques sont autant d'occasions permettant l'intégration de notre discipline dans l'EEDD.

Lors de nos visites dans vos classes et vos établissements, nous échangerons sur vos pratiques et sur les manières d'éduquer à l'environnement et au développement durable.

Nous vous invitons à **indiquer dans votre cahier de textes, les séances et activités liées à l'environnement que vous mettez en place.**

• Actions de promotions des sciences

- La **Fête de la Science** qui aura lieu cette année du 9 au 13 octobre 2013 est l'occasion pour certains des élèves d'être les acteurs de manifestations scientifiques et pour d'autres de réaliser des rencontres qui contribuent à construire leur projet d'orientation. Vous trouverez plus d'informations détaillées à l'adresse suivante : <http://www.bourgogne-fetedelascience.fr/>

- **Concours C'Génial** : les informations relatives au dispositif **Sciences à l'école** qui regroupe des actions de promotions de la culture scientifique à l'école sont consultables sur le site <http://www.sciencesalecole.org/concours-nationaux/>

Renseignements : référent académique du concours : ouadi.beya@ac-dijon.fr

Correspondant académique de sciences à l'école : paul.germain@ac-dijon.fr

- **Opération professeurs en entreprise** : elle aura lieu les 13,15, 20 et 27 novembre 2013. Inscriptions à partir du 09 septembre 2013.

Renseignements : http://www.cgenial.org/?c=Professeurs_en_entreprise_225

- **Les olympiades de chimie** : les XXXèmes Olympiades de Chimie 2014 ont comme thème « Chimie et sport ». Elles sont ouvertes aux élèves des filières scientifiques et technologiques. Les Olympiades de Chimie conduites en partenariat avec l'Union des Industries Chimiques de Bourgogne Franche-Comté, proposent aux élèves des classes de terminale et de première des séries STL et S, un ensemble d'activités variées allant de la pratique expérimentale, à la découverte de métiers avec la visite d'entreprises et de rencontres avec des professionnels du secteur. Un travail avec les candidats leur permet également de parfaire leur aisance à l'oral par la conduite d'entretiens de présentation individualisés. Ces activités s'inscrivent naturellement dans les actions de promotion des filières scientifiques, la découverte des métiers et des débouchés et la valorisation de l'investissement d'élèves motivées par les sciences expérimentales.

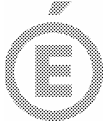
Renseignements : http://www.olympiades-chimie.fr/04_epreuves/terminales.htm

http://www.olympiades-chimie.fr/02_present/d_dijon.htm

Délégué Régional: Bernard Ciroux : bernard.ciroux@ac-dijon.fr

- **Les XXle Olympiades de Physique France** : Concours scientifique expérimental à dominante physique qui s'adresse à des groupes de deux à six lycéens encadrés par un ou deux professeur(s). Le projet peut prendre place dans le cadre d'un atelier scientifique, dans la suite des TPE ou dans le prolongement d'une activité de club scientifique. Inscriptions jusqu'au 30 octobre 2013.

Renseignements : <http://www.phychim.ac-versailles.fr/spip.php?article751>



4 / 4

- **Faites de la Science** : Le concours **Faites de la Science** vise à développer la curiosité et le goût des sciences auprès des collégiens et lycéens dès la 6ème de la région Bourgogne, à travers la **réalisation de projets expérimentaux scientifiques et techniques**.

Renseignements : <http://sciences-techniques.u-bourgogne.fr/faites-de-la-science.html>

Sites à consulter : <http://www.ccstib.fr/Questions-de-Science,540.html>

<http://experimentarium.u-bourgogne.fr/>

Nous tenons encore une fois à réitérer nos encouragements et nos félicitations à toutes celles et ceux qui, par leurs actions auprès des élèves, contribuent à la promotion de notre discipline et à faire rayonner l'établissement en tant que lieu de vie enrichissant pour nos élèves.

Paul GERMAIN

Philippe MARTIN